

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,
Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2017 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES : VALIDATION DU DOSSIER AVANT ENQUETE PUBLIQUE, DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU :

Le bureau d'études COHERENCE a transmis l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ensemble du dossier, charge le bureau d'études COHERENCE de transmettre le dossier à l'Agence Régionale de Santé, délégation de Chambéry, demande le déblocage de la subvention prévue de l'Agence de l'Eau pour la phase administrative et valide le lancement de l'enquête publique.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2018 POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Vu l'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune par arrêté préfectoral de la Savoie en date du 22 janvier 2016,

le Maire expose l'ensemble des travaux de mise aux normes des bâtiments communaux d'un montant total estimatif de 9 350 € H.T., détaillés comme suit :

mairie - salle des fêtes :

- création d'une place PMR (et signalétique) avec cheminement jusqu'à l'entrée du bâtiment, côté Nord,
- mise en place d'un interphone et éclairage, accès côté Nord mairie,
- déplacement du siphon du lavabo dans les sanitaires.

église :

- création d'une place PMR en commun avec la mairie,
- mise en place d'un éclairage et d'un cheminement depuis la place PMR jusqu'à l'entrée de l'église,
- réalisation d'une pente en enrobée / palier de l'entrée.

cimetière :

- création d'une place PMR,
- mise aux normes de l'escalier.

Une subvention de la Région dans le cadre des nouveaux contrats ruralité a été accordée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux (mairie-salle des fêtes / église / cimetière) et leur coût estimatif d'un montant de 9 350 € H.T., sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC 2018 dans la limite du taux plafond de 80 %, approuve le plan de financement de cette opération, sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention, dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2017 de la commune, charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2018 POUR LA POSE D'UNE BARRIERE DE SECURITE AU PIC DE L'HUILE :

La commune a effectué des travaux de défrichage au niveau du belvédère du Pic de l'Huile afin de dégager la vue panoramique.

Au vu de l'aplomb jugé dangereux et de la fréquentation régulière du lieu, des devis pour la mise en place d'une barrière d'une longueur de 18 mètres ont été réalisés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le coût des travaux d'un montant de 3 870 € H.T., acte la participation forfaitaire de la commune riveraine d'Etable au 1/3 du coût des travaux, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC 2018, approuve le plan de financement de cette opération, sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention, dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2017 de la commune, charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

5 - TRAVAUX DE SECURISATION DES CURTETS:

Les 3 plateaux berlinois seront remplacés par des plateaux surélevés, subventionnés à 60 % par le mini-contrat du SIVU Castelet.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise SER TPR pour la demande de subvention qui sera transmise par le SIVU Castelet au Conseil Départemental.

Les travaux seront financés par le SIVU Castelet ; restera à la charge de la commune le solde une fois la subvention déduite.

Le coût de l'opération et la convention financière avec le SIVU Castelet seront actés par délibération, dès validation du dossier de demande de subvention.

6 - AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE (AISANCE DE VOIRIE AU DEFAY) :

Une requête a été déposée le 22 juin 2017 au Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur Guy PERRAZ, et reçue en mairie de La Table le 6 juillet 2017, à des fins d'annuler la décision implicite de refus du 23 août 2016, de condamner la commune à lui verser une somme de 4 000 € (pour les travaux de soutènement de la voirie et l'entretien des abords), de faire réaliser des travaux de reprofilage de la voie communale au Defay afin qu'un accès à sa grange puisse lui être établi.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, mandate le Maire à solliciter une assistance juridique dans le cadre du contrat d'assurance de la mairie, autorise le Maire à ester en justice au nom de la commune, désigne le cabinet SCP GIRARD-MADOUX ET ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune.

7 - SUCCESSION DE MONSIEUR ALBERTO :

Par testament en date du 10 décembre 2014, Monsieur ALBERTO a désigné la mairie comme légataire universel.

Par acte d'huissier de justice reçu le 26 juin 2017, la commune a été mise en demeure de se positionner dans un délai de 2 mois sur la succession de Monsieur ALBERTO.

Malgré une entrevue le 12 juillet dernier avec le notaire chargé de la succession, aucun élément complémentaire n'a été transmis.

Considérant que si la commune accepte la succession à concurrence de l'actif net et que l'inventaire n'est pas déposé dans les délais, la commune doit purement et simplement accepter la succession,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à la succession de Monsieur ALBERTO et en informera le TGI de Chambéry.

8 - QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- **terrasse à La Provenchère** : la commune a demandé aux personnes concernées de retirer les lames de bois jusqu'à l'aplomb du trottoir existant. Un courrier de mise en demeure sera prochainement adressé.
- **écoulement d'eaux pluviales à La Provenchère** : les riverains ont signalé à la mairie le ruissellement d'eaux pluviales près des boîtes aux lettres à côté du bassin. Vérification faite, la canalisation du bassin n'est pas à l'origine du problème. La commune a sollicité le propriétaire amont concerné pour la captation de ces eaux. Une ultime relance sera faite avant mise en demeure.

TRAVAUX :

- **débroussaillage alpage du Champet** : la seconde partie de débroussaillage a été réalisée par l'entreprise TRV.
- **numérotation des maisons** : Bruno MAGNIN interviendra à compter du 28 juillet pour la pose des numéros de maisons.

- emplois voiries : la société SER TPR interviendra à compter du 1^{er} août pour la réparation des voies communales (bouchage trous, fissures, gravillonnage).
- mur de soutènement de la voie communale des Landaz : l'entreprise FORESTIER & Fils débutera les travaux début septembre afin de reprendre l'ensemble du mur.
- mise au gabarit de la route forestière de Prévieux : les travaux seront entrepris à compter du 1^{er} septembre par l'entreprise VILLARD T.P.
- route des Rochers : la dernière réunion d'expertise prévue le 21 juillet a été reportée à une date non définie. Une visite des chemins ruraux avec l'entreprise GIROD SAVOIE BOIS sera prochainement organisée.
- église : Maître CORDEL est chargé de la défense des intérêts de la commune et a transmis ses Dires suite à l'expertise organisée le 18 mai 2017.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- document unique : le Centre de Gestion de la Savoie est intervenu ce jour pour la finalisation du document. Il sera ensuite porté à connaissance du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CDG, puis validé par le Conseil Municipal.
- Transfert compétences eau et assainissement : les élus de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie délibéreront en septembre pour le transfert au 1^{er} janvier 2018 des ou d'une des deux compétences.
- Rythmes Scolaires : les écoles de Presle et La Rochette ont validé un retour aux 4 journées de classe ; les écoles du Bourget en Huile et de Villard-Sallet conserveront le système actuel sur 4,5 jours.

ANIMATIONS :

- Exposition du 22 juin au 30 juillet 2017 sur le thème de la nature dans l'église avec de nombreux intervenants et animations.
- 20 Août : le Conseil Municipal et l'A.C.C.A. du Champet convient la population à l'apéritif qui sera servi le dimanche 20 août 2017 à 11h15 après la messe sur la placette de l'église. Un concert par l'Atelier « la Mémoire des Voix » est organisé le soir même à 20h30, entrée 5 € au bénéfice des artistes. Au programme, chansons contemporaines et d'autrefois !

Le secrétariat de mairie sera fermé du 2 au 23 août inclus (congés d'été).

Le prochain conseil est prévu le vendredi 15 septembre à 19h30.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ



La commune recrute un agent contractuel au service technique du 04 au 29 septembre 2017, 35 heures hebdomadaires.

Missions :

- débroussaillage, tonte, travaux divers.
- véhicule avec crochet d'attelage et permis B exigé.

Envoyer candidature

à la mairie de La Table - chef-lieu
avant le 28 août 2017.